

de la dernière campagne électorale relativement à la présentation d'une mesure législative qui accorderait aux ouvriers agricoles des prestations en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage.

Je puis assurer au ministre que, dans certaines régions agricoles, il existe une pénurie d'ouvriers agricoles expérimentés. La situation s'aggrave de mois en mois, et c'est probablement dû au fait que les personnes qui détiennent un livret d'assurance-chômage ne peuvent obtenir des timbres si elles acceptent un emploi sur une ferme. Je sais que c'est un problème compliqué, et je désirerais que le gouvernement présente une mesure législative qui permettrait à tout détenteur de carnet d'assurance-chômage d'obtenir des timbres s'il accepte un emploi sur une ferme. Je ne crois pas que cela en soi provoque les abus auxquels on s'adonnerait, selon certaines gens, si l'on ouvrait la porte toute grande. Ce serait un pas dans la bonne voie et très avantageux non seulement pour ceux qui emploient des travailleurs sur leurs fermes mais aussi pour ceux qui désirent travailler sur la ferme.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Avant d'aller plus loin, je demanderais à l'honorable député d'Antigonish-Guysborough, à l'honorable député de Gloucester et à l'honorable député de l'Île du Prince-Édouard, de bien vouloir collaborer...

**M. le président:** A l'ordre, je vous prie! L'honorable député peut exprimer ses vues sur la question dont le comité est saisi, mais je ne crois pas qu'il puisse se prononcer sur les opinions émises par d'autres membres du comité qui participent au débat.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Je traite du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne vois pas comment vous saviez ce que j'allais dire puisque je n'ai rien dit au sujet des vues exposées par tel ou tel honorable député. J'ai tout simplement mentionné le nom de certains députés. Vous pouvez vérifier le compte rendu pour trouver un précédent et vous constaterez que la même chose s'est déjà produite lorsque certains honorables députés de l'autre côté de la Chambre ont fait pareille proposition. Je leur demande tout simplement s'ils se joindraient à nous de ce côté-ci de la Chambre afin de faire comprendre au ministre du Travail que la situation du chômage dans les provinces de l'Atlantique est grave et s'ils pourraient nous seconder à ce sujet.

**M. Coates:** Il semble que le ministre ne veuille ou ne puisse—mettons qu'il ne puisse—renseigner le comité sur les programmes du gouvernement aptes à résoudre d'une façon ou d'une autre le grave problème du chômage chronique dans la région atlantique.

Nous lui avons demandé quels programmes lancés par le gouvernement depuis deux ans ont particulièrement profité à la région atlantique.

Certaines extensions à des programmes existants ont été de quelque utilité, je le concède. Je ne suis certes pas d'accord avec le ministre quand il déclare que la région a bénéficié des 100 millions de dollars attribués à l'Office d'expansion économique de la région atlantique. D'ailleurs, cette somme est presque complètement disparue. A quel point cette mesure du gouvernement a constitué un désavantage, voilà qui, me semble-t-il, devient de plus en plus évident. Toutefois, il faut dire que l'augmentation de 50 à 90 p. 100 à l'égard du paiement des frais de construction de la route transcanadienne a été un réel avantage et continuera de l'être jusqu'à ce que cette route soit terminée dans la région atlantique.

Ce que nous voulons, ce que le gouvernement actuel vous a amenés à espérer dans la région atlantique durant la campagne électorale d'avril 1963, c'est que de nouvelles politiques seraient mises en œuvre afin d'avantager plus particulièrement notre région et de faire échec au grave chômage qui sévit chez nous depuis des années. Ce chômage a été réduit et aurait continué de diminuer si le gouvernement n'avait pas changé. En vérité, il aurait été réduit à un rythme beaucoup plus rapide d'un bout à l'autre du pays qu'il l'est présentement par suite des politiques de l'ancien gouvernement dont plusieurs sont encore en vigueur.

Le ministre du Travail a peut-être créé une image favorable dans le pays par sa façon d'agir à la Chambre des communes, mais il s'est révélé une parfaite nullité pour ce qui est de mettre en œuvre de nouvelles politiques du travail pouvant aider sensiblement les chômeurs du pays tout entier, et notamment ceux de la région atlantique. La proportion actuelle des chômeurs dans la région Atlantique justifie sans contredit l'affirmation qu'il a fait fiasco. S'il a de nouveaux programmes à nous présenter lundi, qui se révéleront avantageux pour la région, je serai le premier à l'en féliciter. Ce sera la première fois que des programmes lancés par le gouvernement actuel trouveront une application quelconque dans la région atlantique.

Les gens des provinces atlantiques ont été dupés par des représentants comme le ministre du Travail, qui leur ont promis monts et merveilles au cours de la campagne électorale de 1963. Tout cela n'était que phrases ronflantes et, dans le concret, les résultats ont été bien insignifiants en ce qui concerne les gens de cette région. Qu'on me permette de dire au ministre du Travail que s'il reçoit une foule de griefs au sujet de ses réalisations dans sa circonscription, cela n'est rien en